



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 57092

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le Premier ministre sur le renouvellement des commissions consultatives en vertu du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006. Selon l'article 2 de ce décret, le renouvellement d'une commission administrative à caractère consultatif s'effectue dans les mêmes règles que sa création. La création doit être prévue par décret, pour cinq ans, et précédée de la réalisation d'une étude permettant notamment de vérifier que la mission impartie à la commission répond à une nécessité et n'est pas susceptible d'être assurée par une commission existante. Par conséquent, il semble que le renouvellement d'une commission doit également faire d'une telle étude. Il souhaite obtenir son analyse quant à cette modalité et s'il compte l'appliquer pour les prochaines prorogations de commissions.

Texte de la réponse

Le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 prévoit en effet que, sauf lorsque leur existence est prévue par la loi, les commissions administratives à caractère consultatif sont créées par décret pour une durée limitée qui ne peut excéder cinq ans. Le deuxième alinéa de l'article 2 du décret dispose que la création d'une commission consultative « est précédée de la réalisation d'une étude permettant notamment de vérifier que la mission impartie à la commission répond à une nécessité et n'est pas susceptible d'être assurée par une commission existante. » Le troisième alinéa de l'article 2 du même décret prévoit que le renouvellement d'une commission consultative est soumis aux mêmes conditions que celles qui s'appliquent à sa création. Conformément à ces règles, tous les renouvellements de commissions consultatives intervenus depuis leur entrée en vigueur ont été décidés au vu d'une étude de nécessité présentée par le ministre rapporteur. Le Gouvernement est attaché au respect de cette règle qui permet d'assurer un contrôle effectif de la nécessité du renouvellement des commissions en cause et de poursuivre l'effort de réduction de leur nombre qui s'est déjà traduit par une baisse de 25 % depuis l'été 2012.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57092

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4607

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7178